

Bulletin d'inscription au stage 2023

RETROUVER UN SOMMEIL APAISE

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Commune :
 Téléphone : Portable :
 E-mail personnel :
 E-mail professionnel :
 Date de naissance :/...../19.....

TARIF DU STAGE

Pour vous :

- Vous êtes adhérent(e) à l'une de nos mutuelles partenaires : **495 €*
 (Harmonie Mutuelle secteur Fonction Publique, MGAS, MMJ, MCF, MOSPAN et Esprit Retraite*)
 votre mutuelle prend en charge 350 € d'allocation prévention (*495 € = 845 € - 350 € d'allocation prévention).
 * l'allocation prévention pour les adhérents d'Esprit Retraite sera attribuée sous réserve des dispositions du règlement intérieur et du budget
 annuel alloué par le Conseil d'Administration.**

Dans ce cas, merci de préciser :

- **Votre Mutuelle d'appartenance :** **votre numéro d'adhérent(e) :**

- Vous n'êtes pas adhérent(e) à l'une de nos mutuelles partenaires : **845 €**
- Supplément chambre individuelle : **96 €**
Ne concerne que les personnes seules qui ne veulent pas partager leur chambre avec un stagiaire de même sexe.

Serez-vous accompagné(e) ? : Oui Non
 Conjoint(e) Concubin(e) Pacsé(e) Autre :
 Nom : Prénom :
 Date de naissance :/...../19.....

Pour votre accompagnant (l'accompagnant est obligatoirement logé dans la même chambre que le stagiaire) :

- S'il ne participe pas au stage de « **Roquebrune-sur-Argens (en pension complète)** » : **600 €**
- S'il participe au stage, il doit alors remplir un bulletin d'inscription (à télécharger sur le site www.espritretraite.fr).

Option Annulation - Remboursement (voir article 11 au verso) :

- Souhaitez-vous souscrire cette option ? Oui : **30 €**
 Non

CHOIX DU LIEU DU STAGE

- **Village-Club Miléade*** de Roquebrune (83) près de St-Raphaël du 4 au 10 juin 2023**
- **Village-Club Miléade*** de Roquebrune (83) près de St-Raphaël du 10 au 16 septembre 2023**

TOTAL €

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des conditions générales des stages. Je m'engage à suivre toutes les interventions (y compris l'activité physique) et, si je viens en voiture, à transporter les stagiaires qui ne sont pas véhiculés. J'autorise Esprit Retraite à communiquer mes coordonnées aux autres stagiaires en vue d'un covoiturage.

Fait à : le (Signature)

Je soussigné(e) adhère à la mutuelle Esprit Retraite dont la cotisation annuelle de 5€ permet de bénéficier de l'ensemble des services proposés dont les stages prévention ; cette cotisation est incluse dans le prix du stage (les statuts sont téléchargeables sur le site www.espritretraite.fr). Cette adhésion est enregistrée pour l'année 2023 et ne pourra, en aucun cas, être renouvelée sans mon consentement.

Fait à : le (Signature)

« Nous utilisons les informations recueillies dans ce bulletin d'inscription uniquement à des fins de gestion des stages, de statistiques et afin de vous tenir informés de notre actualité. Conformément au droit applicable, vous disposez des droits d'accès, rectification, opposition, effacement, limitation et portabilité, que vous pouvez exercer en envoyant un mail à contact@espritretraite.fr ou un courrier à l'adresse suivante : Esprit Retraite - 62-68 rue Jeanne d'Arc - 75013 PARIS en joignant un justificatif d'identité. »

Veuillez adresser le présent bulletin d'inscription accompagné de la totalité du règlement,
 libellé à l'ordre d'Esprit Retraite (voir article 7 au verso) à :
ESPRIT RETRAITE
 62-68 rue Jeanne d'Arc - 75013 PARIS
 Tél. 01 44 52 81 61 - contact@espritretraite.fr



Conditions Générales du stage 2023

RETROUVER UN SOMMEIL APAISE

1 APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions s'appliquent aux prestations fournies par Esprit Retraite.

Ces conditions générales sont adressées en même temps que le bulletin d'inscription. Toute inscription implique donc l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.

2 INSCRIPTION

Qui peut s'inscrire ?

Le stage est ouvert à tous.

Les stagiaires ont la possibilité de s'inscrire avec un accompagnant (conjoint, parent ou ami) qui participe ou non au stage.

Nombre minimum de participants : 16

Nombre maximum de participants : 20

Enregistrement des inscriptions

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers complets (bulletin d'inscription et règlement) au siège : Esprit Retraite, 62-68 rue Jeanne d'Arc, 75013 PARIS.

Clôture des inscriptions

Un mois avant le début du stage.

3 DUREE DU STAGE

Le stage débute le dimanche en fin d'après-midi et se termine le samedi après le petit déjeuner.

4 LIEU DU STAGE ET DES INTERVENTIONS

Le stage a lieu au Village-Club*** Miléade de Roquebrune-sur-Argens (83)

5 HEBERGEMENT

L'hébergement se fera dans le Village-Club Miléade de Roquebrune-sur-Argens (83). Les chambres sont disponibles le dimanche à partir de 17 heures et doivent être libérées le samedi à 10 heures.

Les personnes seules peuvent loger dans une chambre individuelle moyennant le paiement d'un supplément. A défaut, elles partagent la chambre d'un stagiaire de même sexe.

Les accompagnants ne participant pas au stage sont obligatoirement logés dans la même chambre que les stagiaires qu'ils accompagnent.

6 LES TARIFS

Les tarifs comprennent :

Pour les stagiaires

- l'hébergement en pension complète du dimanche soir au samedi matin à Roquebrune-sur-Argens.
- les interventions des professionnels.

Pour les accompagnants ne participant pas au stage

- l'hébergement en pension-complète du dimanche soir au samedi matin :

Les tarifs ne comprennent pas :

- le transport jusqu'au lieu du stage,
- le transfert depuis la gare de St-Raphaël jusqu'au Village Club, votre acheminement en bus ou en taxi est à votre charge,
- la taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités, payable à l'établissement.

- **L'allocation prévention**

Sous réserve d'acceptation préalable par la mutuelle, une allocation prévention de 350 € peut être accordée aux membres participants des mutuelles suivantes : Harmonie Mutuelle secteur Fonction Publique, MMJ, MGAS, MOSPAN, MCF et ESPRIT RETRAITE*.

Le montant de cette allocation est versé directement à Esprit Retraite et vient donc en déduction du prix du stage.

7 MODALITE DE PAIEMENT

Le règlement du stage s'effectue, par chèque bancaire ou postal, en une fois, au moment de l'inscription et est encaissé dès que le stage est confirmé (c'est-à-dire lorsqu'il y a au moins 16 personnes inscrites).

Les stagiaires seront informés par e-mail de la date d'encaissement de leur chèque.

Il peut également se faire par virement sur le compte **IBAN : FR76 3000 3033 9100 0500 5064 209** en précisant le nom et le lieu du stage. Les chèques-vacances sont aussi acceptés mais Esprit Retraite n'étant pas habilité à les encaisser, ils viennent en déduction de la facture de l'hôtel.

8 TRANSPORT

Esprit Retraite n'assure aucune prestation liée au transport des participants.

9 ANNULATION DU STAGE

Par Esprit Retraite

Esprit Retraite peut annuler le stage pour des raisons sanitaires ou si la condition de 16 participants minimum n'est pas remplie. Dans ce cas, elle doit prévenir les personnes inscrites un mois avant le début du stage.

Par le participant

Esprit Retraite doit être informée de l'annulation :

- soit, par courrier à l'adresse suivante : Esprit Retraite, 62-68 rue Jeanne d'Arc, 75013 PARIS,
- soit par mail : contact@espritretraite.fr

10 EN CAS D'ANNULATION

Les frais d'annulation suivants seront appliqués :

- annulation communiquée au moins 60 jours avant : seuls seront appliqués des frais de dossier d'un montant de 50 €,
- annulation communiquée entre 59 et 15 jours avant : retenue de 60% de la somme versée lors de l'inscription au stage,
- annulation communiquée entre 14 et 7 jours avant : retenue de 75% de la somme versée lors de l'inscription au stage,
- annulation communiquée moins de 7 jours avant : retenue de 100% de la somme versée lors de l'inscription au stage.

11 OPTION ANNULATION - REMBOURSEMENT SANS CONDITION

Cette formule facultative prémunit le stagiaire contre la perte que constitue une annulation d'inscription dans les conditions classiques (voir article 10).

Elle garantit moyennant 30 € le remboursement, dans un délai d'un mois maximum, de la somme versée lors de l'inscription au stage (hors Annulation - Remboursement), quelle que soit la cause de l'annulation.

Seuls impératifs

- souscrire au moment de l'inscription.
- ne pas annuler une fois le stage entamé (celui-ci commence à la remise des clefs de la chambre d'hôtel).

12 INTERRUPTION DE STAGE

En cas d'interruption pendant le stage, pour quelque motif que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement.

13 CONTENU DU STAGE

- **Intervenants**

Les professionnels qui interviennent lors de ce stage sont :

- un médecin,
- une pharmacienne herboriste,
- un éducateur sportif.

- **Cadre des interventions**

Les intervenants déterminent eux-mêmes leur propre programme et leur propre documentation en fonction des indications données par Esprit Retraite.

Ce stage a comme objectif d'aider les participants à améliorer la qualité de leur sommeil et à trouver des solutions non médicamenteuses pour favoriser leur repos. Dans cet objectif, des ateliers théoriques et pratiques leur seront proposés.

- **Participation au stage**

Les personnes inscrites s'engagent à participer à l'ensemble des interventions y compris l'activité physique, dans la mesure de leurs possibilités, faute de quoi, l'attribution de l'allocation prévention pourra être remise en cause.

14 ANIMAUX FAMILIERS

Le Village-Club de Roquebrune-sur-Argens accepte les animaux domestiques (exception faite des chiens d'attaque – 1^{ère} catégorie et des NAC tels que reptiles, arachnides ou autres) dans la limite d'un animal par logement. Les personnes venant avec un animal sont logées en gîte.

L'animal doit être tenu en laisse, ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des autres clients de l'établissement et respecter les règles d'hygiène. Le propriétaire de l'animal doit être en mesure de présenter les certificats de vaccinations obligatoires. La déclaration de l'animal est obligatoire lors de l'inscription.

Un supplément forfaitaire sera demandé et devra être réglé directement auprès de l'établissement.

Les animaux ne sont pas acceptés dans les parties communes de l'établissement.

15 RECLAMATION

Concernant le stage

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte que si elle est formulée par écrit et adressée à Esprit Retraite, 62-68 rue Jeanne d'Arc, 75013 PARIS, dans un délai maximum de 1 mois après la fin du stage.

Concernant l'hébergement

Les réclamations doivent être signalées au plus vite au responsable de l'établissement où a lieu le stage afin qu'une solution puisse être recherchée au plus tôt. Les réclamations qu'il est impossible de traiter sur place ou qui n'ont pas été résolues de manière satisfaisante, doivent être adressées par courrier recommandé avec accusé de réception à : **MILÉADE**, 42 rue des Langories, BP 86, 26903 Valence Cedex 9 dans un délai de 1 mois maximum après la date de fin du stage.

16 RESPONSABILITES

Tout stagiaire, préalablement au stage, devra avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

Esprit Retraite et les établissements hôteliers où se déroulent les stages ne peuvent pas être tenus pour responsables des vols et détériorations d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements, y compris les parkings. Nous conseillons aux stagiaires de ne pas emporter d'objets de valeur.

